



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°02-11

Nouveaux tarifs du service public d'alimentation en eau potable

- A partir de juillet 2011 -

Séance du 25/02/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 05/03/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 25/02/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'an deux mil onze, le samedi cinq mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Evaline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE.

ABSENTS : Les conseillers : Alain FREDERIC - Alain GIPET - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBBINEAU - Laetitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que le service d'alimentation en eau potable représente une lourde charge pour le budget de la commune. Les recettes des ventes d'eau perçues auprès des abonnés couvrent moins de 40 % du coût du service. Pour diminuer ce déficit, il est nécessaire d'augmenter les recettes en agissant sur les tarifs de vente d'eau. Les tarifs actuels qui n'ont pas évolué depuis 1998 et qui connaît un seulement un début de progression que depuis 2010.

- Abonnement semestriel : 36,000 €
- Prix du mètre cube consommé : 1,4500 €

Après comparaison avec les tarifs pratiqués par d'autres collectivités de Guyane, il propose dorénavant de les fixer comme suit :

- Abonnement semestriel d'accès au service : 38,000 €/branchement
- Prix du mètre cube consommé : 1,850 €

Ces nouveaux tarifs seront portés à la connaissance des usagers par tous les moyens utiles et ils seront notifiés à la SGDE pour être appliqués à compter du 1^{er} juillet 2011

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Décide de fixer les tarifs du service de l'eau comme suit :

- Abonnement semestriel d'accès au service : 38,000 €/branchement
- Prix du mètre cube consommé : 1,850 €

Décide que ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2011.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA (GF)